

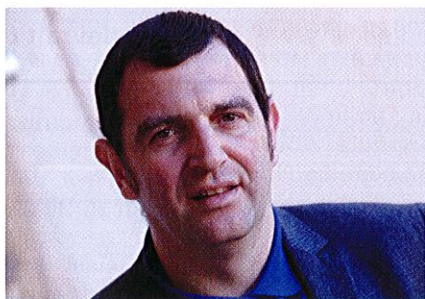


pression foncière et à la spéculation n'ont pas été en mesure de transformer leurs anciens plans d'occupation des sols (Pos) en plan locaux d'urbanisme (PLU) », constate le préfet. Dans la liste figurent, entre autres, Biguglia, Saint-Florent, Calvi, L'Île-Rousse, Sartène, Cargèse, Piana, Grosseto, Porto-Vecchio. Faute de PLU stabilisé, assorti d'une cartographie, on applique le principe de « constructibilité limitée » et, du même coup, on recrée à chaque fois le débat et le contentieux.

Les associations militantes de défense de l'environnement ne se contentent pas d'interpeller l'État de façon régulière. Les communes sont également ciblées. Le maire de Bonifacio parle en connaissance de cause. Tout au long des semaines et des mois écoulés, les litiges se sont succédés.

« Mais les deux passes d'armes les plus importantes renvoient aux dossiers Rondinara et Ferracci. Dans le premier cas, je n'ai fait qu'appliquer le droit en accordant un permis de construire à un pétitionnaire en zone constructible et puis en le lui refusant lorsque la Cour administrative d'appel a annulé la zone. Dans le second cas, la

seule erreur que j'ai commise est celle de la transparence, lorsque j'ai avoué que nos familles entretenaient une amitié de longue date. Sinon je n'ai rien à me reprocher », insiste Jean-Charles Orsucci, maire de Bonifacio. Avec son adjoint, à l'urbanisme,



« On peut être aménageur sans être bétonneur »

Jean-Charles Orsucci - Maire de Bonifacio

Patrick Tafani, il a essayé d'établir, avec les acteurs associatifs, un dialogue, « jurisprudence et cartographie à l'appui ». En vain. « D'un côté, il y aurait les défenseurs de l'environnement et de l'autre, les bétonneurs et entre ces deux pôles, personne. Ce parti pris est regrettable. Je considère qu'on

peut être un aménageur sans être un bétonneur, bien au contraire », affirme le maire de Bonifacio. La preuve, selon lui, « par deux exemples symboliques. À savoir le Padduc d'abord. J'ai demandé à l'exécutif de l'époque d'inscrire de espaces remarquables supplémentaires à hauteur de 20% sur le territoire de ma commune. » Jean-Charles Orsucci place volontiers l'accent aussi sur « la tentative de modification du PLU sur l'île de Cavallo ». L'évolution visait à empêcher tout nouveau projet de construction. « J'ai perdu en appel face à

des pétitionnaires auxquels j'avais refusé la constructibilité », se souvient-il. Dans la foulée, il « assume le Padduc et ses aspects contraignants pour Bonifacio. Car c'est vrai, il y a des velléités et des tentatives de vouloir faire du fric dans l'immobilier et il faut pouvoir juguler, ces dérives. » Il se dit favorable au « renforcement de la protection » et d'une inconstructibilité sur la bande littorale au-delà des 100 mètres. Il affiche son opposition au « concept de hameaux nouveaux intégrés à l'environnement » et préfère raisonner à partir de la « dimension historique et patrimoniale des hameaux de Corse ». Le constat est sévère, en revanche, s'agissant de « lois votées à Paris et qui ne sont pas en adéquation avec les réalités de notre territoire ».

Revoir la question de la loi littoral mais aussi le Padduc

L'absence de documents d'urbanisme pèse lourd aussi. Pour sortir de l'ornière administrative, « il faudra une mobilisation de tous pour aider les maires à élaborer leur PLU », reprend le préfet. Au-delà, des schémas de cohérence territoriale (SCoT) permettraient aussi de dégager les perspectives. Mais, c'est un fait. « Lois littoral et montagne, la loi Alur, conjuguées avec le Plan de développement et d'aménagement durable de la Corse (Padduc), rendent difficile l'élaboration de documents d'urbanisme en Corse. Nombre de petites communes ne voient pas l'intérêt à se doter de ces documents et partagent >>>